

GUIDE DES PIÈCES NÉCESSAIRES À L'ÉVALUATION DU DOSSIER

DEPOSER UNE DEMANDE A LA MDPH

Pour évaluer votre situation ou celle de votre enfant, la MDPH peut avoir besoin de pièces complémentaires selon les demandes que vous aurez indiquées. Ces pièces complémentaires sont importantes pour aider à l'évaluation de votre situation ou celle de votre enfant.

Cependant, certaines pièces ne sont pas nécessaires et ne doivent pas être transmises comme :

- ⊗ Les résultats de laboratoire d'analyse (prise de sang, analyses d'urine, test Covid...).
- ⊗ Les images des radios, scanner, IRM sur CD ou DVD.
- ⊗ Les électrocardiogramme, électromyogramme ou électroencéphalogramme.
- ⊗ Les convocations aux RDV passés ou à venir.
- ⊗ Les ordonnances datées de plus d'un an, sauf si c'est la dernière d'un traitement de fond en lien avec la demande.
- ⊗ Les convocations à France Travail (anciennement Pôle Emploi).
- ⊗ Les comptes-rendus opératoires.
- ⊗ Les tickets de carte bancaire, parking ou péage.
- ⊗ Les journaux d'appels téléphoniques.
- ⊗ La photo d'identité pour les CMI.



Seuls les comptes-rendus d'examen, les comptes-rendus post-opératoires (après l'opération) ou les dates de vos prochains examens en lien avec votre demande seront gardés pour l'évaluation.



Nous vous remercions de ne pas agraffer, ni scotcher, ni découper, ni coller les documents.

Pour rappel, voici les **pièces obligatoires** à fournir pour la **phase administrative de votre demande** :

- Le formulaire de demande à la MDPH **complété et signé** ;
- Le certificat médical **tamponné, daté et signé** par le médecin ;
- Un justificatif d'identité (carte d'identité, passeport, titre de séjour, livret de famille pour les demandes pour un enfant...) ;
- Un justificatif de domicile (facture d'électricité, d'eau, d'internet...) de moins de 3 mois.

Quelles pièces complémentaires pour évaluer mes demandes ?

Demande concernant les adultes :

- **Je demande une Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), je rajoute :**
 - o Le certificat médical de liaison du médecin du travail (si je suis en activité) ;
 - o Un CV complet ;
 - o Un justificatif d'attribution d'une pension d'invalidité ou un copie de la décision de rente d'accident de travail ou maladie professionnelle (si je suis concerné) ;
 - o La partie D du formulaire de demande à la MDPH complétée.
- **Je demande l'Allocation adulte handicapé (AAH) ou une orientation professionnelle, je rajoute :**
 - o La partie D du formulaire de demande à la MDPH complétée.
- **Je demande une orientation en Etablissements et services médico-sociaux (ESMS), je rajoute :**
 - o Le bilan de mon ESMS (si je suis déjà accompagné) ;
 - o La partie B du formulaire de demande à la MDPH complétée.

Demande concernant les enfants :

- **Je demande un parcours de scolarisation, je rajoute :**
 - o Le Gevascolaire, réalisé en lien avec l'école/le collège/le lycée, de moins d'un an (pour les enfants scolarisés via le CNED, attestation d'inscription au CNED et pour les enfants en instruction en famille, le compte rendu de la visite de l'Inspecteur de l'Education Nationale) ;
 - o Pour mon enfant de moins de trois ans : un gevascolaire de préscolarisation ou note de la crèche (avec emploi du temps prévu) de moins d'un an (si mon enfant est concerné) ;
 - o Pour mon enfant scolarisé entre la grande section et le CM2 : un bilan psychologique chiffré ou le compte-rendu d'observation/courrier du psychologue de moins de 3 ans ;
 - o Pour une demande de matériel pédagogique adapté : un argumentaire d'un professionnel décrivant l'essai concluant du matériel demandé de moins d'un an (si mon enfant est concerné) ;
 - o Pour une demande de réexamen d'orientation en ESMS (Etablissement ou Service Médico-Social) : un bilan de l'ESMS avec l'emploi du temps de moins d'un an, si mon enfant est déjà accueilli ;
 - o Pour les orientations en SEGPA (Section d'enseignement général et professionnel adapté) : un test de positionnement SEGPA de moins d'un an (si mon enfant est concerné).
- **Je demande l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) et ses compléments, je rajoute :**
 - o Un justificatif du temps de travail des parents et/ou d'embauche d'une tierce personne ;
 - o Un ou des bilans ou comptes-rendus de prise en charge (ergothérapeute, psychologue, autres para médicaux...);
 - o Un ou des devis ou factures de prise en charge (ergothérapeute, psychologue, autres paramédicaux...);
 - o La partie C du formulaire de demande à la MDPH complété (notamment l'emploi du temps détaillé).
- **Je demande le maintien en établissement et service médico-sociaux au titre de l'amendement Creton, je rajoute :**
 - o Les annexes complétées par l'établissement médico-social d'accueil actuel et les bilans de stage.